

de notre marine. Il a expliqué que, si nous avons besoin d'une flotte, c'est à cause des pirates du golfe du Mexique, et afin de prouver à la Chambre—et je dois dire qu'il semble les avoir démontrés de manière à satisfaire entièrement la droite à en juger par ses applaudissements—afin de prouver les terribles dangers dont ce pays est menacé par les pirates du golfe du Mexique, il a lu la dépêche que voici :

Des pirates massacrent un équipage de 17 hommes.

Manille, le 25 septembre. . .

Il peut y avoir de ce côté-ci de la Chambre quelques messieurs qui, faute de connaissances, ne savent pas que Manille est dans le golfe du Mexique, mais c'est évidemment parce que le ministre de la Marine l'a dit en justifiant une dépense de millions de dollars pour protéger le peuple du Canada, les pauvres gens tremblants de peur de Régina, de Calgary et de Winnipeg, contre ces pirates du golfe du Mexique, au sujet desquels cette dépêche est envoyée de Manille.

Des dépêches officielles des ports du sud mandent qu'il est rumeur que le côtre du revenu "Sora" a été pris par des pirates Moros. . .

Moro est une autre localité sur le golfe du Mexique.

. . . et que l'équipage a été massacré. Les autorités ont été incapables d'obtenir confirmation de cette rumeur, bien que des dépêches aient été envoyées dans tous les endroits voisins.

Le "Sora" était employé pour surveiller les pirates du sud de l'archipel au cours de la campagne contre la contrebande inaugurée par les insurgés il y a quelque temps.

Il était commandé par le capitaine F. A. McGorty et portait un équipage de 14 hommes, tous des Philippins.

—ramassés sur les bords du golfe du Mexique, naturellement.

Le côtre est parti de Salabo, à 20 milles au sud de Palana, ayant à son bord J. L. Peary, percepteur du port, qui se rendait à Sandakan, dans le nord du Bornéo britannique, pour acheter des approvisionnements. On n'a pas entendu parler du navire depuis ce temps.

Il n'est que juste envers le ministre de la Marine de dire que l'argument qu'il a présenté à cette Chambre pour justifier la dépense de millions de dollars pour une marine canadienne en vue de protéger les Canadiens tremblants, grelottants et lâches, ainsi que leur commerce, contre les pirates philippins du golfe du Mexique, est un raisonnement d'une logique aussi saine que l'a été n'importe quel argument présenté à cette Chambre par les honorables messieurs de l'autre côté.

Maintenant, les honorables messieurs de l'autre côté nous blâment parfois de ce que nous n'avons pas en eux et en leur admi-

M. NORTHRUP.

nistration cette confiance que devraient avoir, à leur avis, des hommes intelligents. Que devra penser le peuple de ce pays, monsieur, quand devant cette auguste assemblée, censée composée de représentants du peuple, censée venir ici acquérir les meilleurs informations pour nous guider et nous aider à légiférer honnêtement, intelligemment et pour les meilleurs intérêts de ceux qui nous ont envoyés ici—que devra-t-il penser, dis-je, quand la meilleure information que nous puissions obtenir pour justifier cette énorme dépense et cet écart des usages constitutionnels est un tel langage—je n'emploierais pas le mot que j'avais l'intention d'employer, même si je crois que dans les circonstances je serais justifiable de le faire—que celui qui a été employé dans cette Chambre par le ministre de la Marine et des Pêcheries ? Dans une partie subséquente de son discours il est revenu à la discussion de ces actes de piraterie dans le golfe du Mexique, montrant par là que la description du golfe du Mexique n'était pas simplement un lapsus linguae.

Le paragraphe suivant que je vois dans l'adresse est celui qui a trait au tribunal de La Haye. Je suis certain que tous les honorables membres de cette Chambre doivent se réjouir du succès des procédures devant le tribunal de La Haye, et doivent féliciter le Gouvernement, le peuple de ce pays, les Etats-Unis et l'empire, de ce qu'il est possible que des difficultés internationales soient réglées de la manière dont elles l'ont été là. Mais ne semble-t-il pas au très honorable monsieur que le moment où deux grandes nations du monde comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, qui ont peut-être eu autant de difficulté que n'importe quelles deux autres nations à éviter des complications politiques, est mal choisi pour engager le Canada dans une question de marine de guerre.

Je ne crois pas qu'aucun membre de cette Chambre soit justifiable à l'avenir de traiter sérieusement les paroles du ministre de la Marine et des Pêcheries, mais assurément le très honorable chef du Gouvernement et quelques-uns de ses collègues doivent apprécier le fait qu'il n'y a jamais eu, dans l'histoire de la construction navale, un temps où l'on faisait subir aux navires autant de changements qu'on le fait aujourd'hui. Il n'a y jamais eu auparavant un temps où les aviateurs travaillaient à la conquête de l'air, et nul ne saurait dire quelles améliorations peuvent être apportées à la navigation aérienne et à la construction navale dans le cours de quelques années. Est-il possible que des hommes d'Etat prudents, des hommes ne légiférant que pour leur pays sans considérations collatérales, choisissent ce moment, entre tous les autres, pour imposer à ce pays un fardeau de cette nature ?